

Fédération Française de Spéléologie

École Française de Spéléologie

BREVET D'INITIATEUR FEDERAL FORMULE CADRE-STAGIAIRE

Cette formule d'obtention du brevet d'initiateur fédéral existe depuis plusieurs années, mais n'est quasiment pas connue et guère exploitée. Elle est proposée aux militants fédéraux de longue date et actifs. Elle n'est en aucun cas un accès plus aisé au brevet, mais la validation d'une expérience et d'un niveau reconnu.

La validation du cadre-stagiaire se fait par l'encadrement d'un stage E.F.S. de formation personnelle sous la tutelle de 2 moniteurs validés. **Ce stage ne pourra comporter qu'un seul cadre-stagiaire dans l'équipe d'encadrement.**

La délivrance du diplôme d'initiateur est accordée au vu de l'attestation de compétences et avis favorables du président du CDS, du correspondant régional EFS et de la Direction E.F.S., et après l'avis favorable donné par l'équipe d'encadrement du stage.

1- CONDITIONS DE CANDIDATURE :

- être licencié à la FFS depuis 2 ans au moins,
- être âgé de 18 ans minimum.

2- PROCEDURE :

Le candidat demande à l'E.F.S. l'acte de candidature spécifique "*brevet d'initiateur fédéral formule cadre-stagiaire*", sur lequel il doit mentionner le choix du stage validant.

Il rédige un *curriculum vitae* explicitant sa valeur technique et ses diverses actions d'enseignement et responsabilités au sein de la fédération et fait signer l'attestation de compétence (jointe à l'acte de candidature) par deux brevetés actifs (dont un moniteur).

Il joint deux photos d'identité, photocopie des licences fédérales et deux enveloppes timbrées.

Il envoie le dossier au président du C.D.S. ou au correspondant départemental E.F.S. pour avis sur l'engagement fédéral du candidat.

Le président du C.D.S., ou le correspondant départemental E.F.S., transmet le dossier à l'E.F.S.

La Direction E.F.S. valide ou refuse l'acte de candidature, et transmet la décision au candidat et au responsable de stage avant le début de la session.

A l'issue du stage, l'équipe d'encadrement formule son évaluation finale sur la valeur technique et pédagogique du candidat et transmet l'acte de candidature ainsi complété à l'E.F.S., en même temps que le compte-rendu normalisé du stage.

A réception du dossier, l'E.F.S. établit la carte d'initiateur et l'expédie au candidat.

Fédération Française de Spéléologie

École Française de Spéléologie

BREVET D'INITIATEUR FEDERAL FORMULE CADRE-STAGIAIRE ACTE DE CANDIDATURE

1- RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom : Prénom : Date de naissance :
Adresse complète :
Tél : Fax : E-mail : N° carte FFS :
Stage validant : Lieu : Dates :

2- ATTESTATION DE COMPETENCES ET DE CONNAISSANCES ¹

Attestation délivrée à l'issue d'une pratique régulière de la spéléo

“ Les points du référentiel constituant les pré-requis pour être Initiateur fédéral, ont été contrôlés et peuvent être considérés comme acquis par le candidat

<u>SIGNATURE</u> DU CANDIDAT

Fait à : Le :

NOM, BREVET ET <u>SIGNATURE</u> DES 2 CADRES

Fait à : Le :

Cette attestation doit être validée par deux cadres de la fédération, **dont au-moins 1 moniteur ou instructeur.**

COMMENTAIRES :

.....
.....
.....
.....

¹ Elle est valable 1 an à compter de la date de signature

3- TRANSMISSION POUR AVIS

AVIS et signature du président de CDS ou du correspondant départemental EFS ²	DATE, NOM et SIGNATURE
.....	

AVIS de la Direction Nationale E.F.S.	DATE, NOM et SIGNATURE
.....	

4- CHOIX DU STAGE VALIDANT

.....
.....
.....

Attestation de la valeur technique et pédagogique par l'équipe d'encadrement du stage	DATE, NOM et SIGNATURE
AVIS FAVORABLE <input type="checkbox"/> AVIS DEFAVORABLE <input type="checkbox"/> MOTIF :	

A retourner à l'E.F.S. pour l'établissement de la carte d'initiateur.

² Sur l'engagement fédéral du candidat.

Siège social. : 28 rue Delandine, 69002 LYON - *Tél* : 04 72 56 09 63 - *Fax* : 04 78 42 15 98 - *E-mail* : secretariat@ffspeleo.fr

École Française de Spéléologie : *Tél* : 04 72 56 35 76 - *Fax* : 04 78 42 15 98 - *E-mail* : efs@ffspeleo.fr

Association loi de 1901. Agréée par les Ministères de la Jeunesse et des Sports

(agrément Jeunesse et Sports, agrément Jeunesse et Éducation Populaire), et de l'Environnement.